



SOMMAIRE

- 1 - Qu'est ce qu'une Entreprise Adaptée
- 2 - Mission d'une Entreprise Adaptée
- 3 - Changements depuis 2018
- 4 - Offre de service des entreprises adaptées
- 5 - L'entreprise adaptée sait... s'adapter!



1

Qu'est ce qu'une entreprise adaptée

- ▶ Une entreprise adaptée (EA) est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production.
- ▶ L'entreprise adaptée est une **entreprise à part entière**, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une **activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées** à leurs besoins et dans le **respect de leurs projets professionnels**.



1 Qu'est ce qu'une Entreprise Adaptée ?

Un peu d'histoire:

- ▶ Les entreprises adaptées ont été créées par la loi du 11 février 2005.
- ▶ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réaffirmé la **vocation économique et sociale** des entreprises adaptées, tout en **innovant pour faciliter les transitions professionnelles** des personnes.
- ▶ Cela doit permettre le **doublment des possibilités de parcours** au sein de ces 780 structures d'ici 2022.



1

Qu'est ce qu'une Entreprise Adaptée ?

La création d'une entreprise adaptée:

- ▶ La structure qui sollicite un agrément « entreprise adaptée » doit présenter sa demande au préfet de région (Direccte).
- ▶ Le projet doit être économiquement et socialement viable en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés.
- ▶ Si le projet est validé, le préfet de région (Direccte) décide de conclure un Contrat Pluriannuel d'OBJECTIF et de Moyens (CPOM).
- ▶ Les entreprises adaptées depuis le 1er janvier 2019 doivent employer dans leur effectif, entre 55% et 75% de personnes en situation de handicap ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).



1 Qu'est ce qu'une Entreprise Adaptée ?

Chiffres clefs 2018 (Union Nationale des Entreprises Adaptées):

- ▶ Près de 800 entreprises adaptées sur tout le territoire national,
- ▶ **1,8 Md€** de chiffre d'affaires,
- ▶ **782 M€** de masse salariale,
- ▶ **50 %** des Entreprises Adaptées sous statut commercial,
- ▶ Plus de **200** métiers référencés,
- ▶ **66 %** des Entreprises Adaptées ont au moins 3 activités,
- ▶ **42 %** de l'activité est réalisée par des prestations de services.



2

Mission d'une Entreprise Adaptée

Les Entreprises Adaptées mettent en œuvre pour leurs salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser:

- ▶ la réalisation de leur projet professionnel,
- ▶ la valorisation de leurs compétences
- ▶ leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.



3

Changements depuis 2018

La loi du 5 septembre 2018 impulse un changement d'échelle:

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » vise :

- ▶ la création de **40 000 emplois** adaptés pour 2022.
- ▶ L'**accroissement de leur modèle inclusif** pour développer le placement et l'accompagnement des transitions professionnelles **vers les autres employeurs privés et publics** et déployer une nouvelle réponse accompagnée de proximité.
- ▶ **La mise en place de 3 expérimentations**, dont l'un des objectifs est de favoriser l'accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés vers les autres entreprises afin, à moyen terme, de consolider la mission des entreprises adaptées vers l'emploi ordinaire.



3

Changements depuis 2018

Les expérimentations:

- ▶ **1. Le CDD Tremplin** : un contrat dédié aux personnes en situation de handicap dans les Entreprises Adaptées avec obligation de moyens pour un **placement durable** du collaborateur à l'issue de sa mission. Cette intégration peut se faire en interne ou en externe à l'entreprise adaptée.
- ▶ **2. L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire** : création d'une Entreprise Adaptée exclusivement consacrée au placement des personnes en situation de handicap.
- ▶ **3. L'Entreprise adaptée pro-inclusive** : ces entreprises sont sur le principe d'une mixité entre personnes en situation de handicap et autres travailleurs : pour un équivalent temps plein travailleur handicapé créé, un équivalent temps plein travailleur « autre » devra également être recruté.



4

Offre de services des entreprises adaptées

De très nombreuses activités de production et de services proposées:

► **Détail des activités et localisation des EA en Occitanie:**

<http://occitanie.directe.gouv.fr/Les-entreprises-adaptees-en-Occitanie>

► **Annuaire pour trouver un prestataire EA:**

Lien vers le site UNEA, Union Nationale des Entreprises Adaptées:

<https://www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees>

Lien Vers le site Cap Occitanie, réseau régional des entreprises adaptées:

<https://entreprises-adaptees.fr/>



5

L'entreprise adaptée sait... s'adapter

Des entreprises à votre service:

- ▶ Les entreprises adaptées sont une **réponse à votre obligation légale d'emploi**.
- ▶ Elles offrent des services multiples mais **savent s'adapter spécifiquement à vos besoins** via les appels d'offres et marchés réservés.
- ▶ Exemple actuel: **projet « RÉSILIENCE »**

Des entreprises d'insertion et des entreprises adaptées se mobilisent pour accroître la production de masques de protection et de gel hydroalcoolique.

Dynamique Made in France, production locale et inclusive pour répondre à la demande urgente.



5

L'entreprise adaptée sait... s'adapter

Pour conclure, citons M Thibault GUILLUY, haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises :

« Faisons face à la crise sans précédent que la Nation traverse et contribuons à révéler un nouveau modèle résolument plus local, durable et inclusif. Non par les seuls mots, mais par l'action concrète et coordonnée de chacun de nous. »



Merci de votre attention